Communauté de Communes Avre Luce Noye

Envoyé en préfecture le 19/07/2019 Reçu en préfecture le 19/07/2019

Affiché le

SLOW

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIB ID : 080-200070969-20190711-2019_110711-DE

363636363636

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres

Membres présents :

· dont suppléé : 1

Membres représentés: 7

Date de la convocation

<u>Secrétaire de séance</u> : Michel VAN DE VELDE

Titulaires

Votants: 49

5 juillet 2019

Du Conseil Communautaire

: 67

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 11 juillet à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 21 juin 2019, s'est réuni à Thennes, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE, Président.

• Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE

Messieurs Aubry, Cottard, Bertrand Gilbert, Derly, Boucher, Van Ooteghem, Hebert, Dovergne, Pallier, Surhomme, Beaumont, Levasseur, Lconte, Caron, Depret, Dutilleux, Hennebert, Jubert, Bertrand Jacques, Goret, Daigny, Ricard, Mourier, Francois, Remy, Van De Velde, Dragonne, Leroy, Peltiez, Szyroki, Marotte

Disposaient d'un pouvoir :

Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, Mme WU de M. CAPELLE, Mme PREVOST de VAN GOETHEM, Mme HALL de M. LAMOTTE, Mme ROUX de M. GAUMONT, M. REMY de Mme BLONDELLE

Absents :

Mme ATTAGNANT et Messieurs DOUCHET, BINET, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, LOGEART, CLEMENT

Excusés :

Mesdames MARSEILLE, NANSOT

Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, MONTAIGNE, HEYMAN, LAMBERT (suppléant M. DALRUE)

OBJET: POLITIQUE TERRITORIALE 2017 - 2020 CD 80 - CCALN

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu les délibérations du Conseil Départemental de la Somme en date du 12 octobre 2016 et du 8 février 2017, adoptant les modalités de la politique territoriale 2017 2020,

Vu les délibérations de la CCALN du 28 septembre 2017 et du 31 mai 2018 portant sur le contrat de territoire 2017-2020,

Vu la dotation accordée sur le territoire de la CCALN, à savoir 890 058 euros,

Le Président rappelle les orientations stratégiques du contrat de territoire, entre le Conseil départemental et la Communauté de communes Avre Luce Noye :

- 1. Offrir un cadre de vie de qualité pour maintenir les habitants et attirer de nouveaux résidents
- 2. Valoriser et développer les activités et les atouts de la Somme

Ces orientations sont déclinées en axe puis en action.

Pour la répartition de l'enveloppe territoriale, la Communauté de communes Avre Luce Noye a déterminé un programme composé des projets des différentes communes.

Au vu de la complétude du dossier, le Président propose au vote le projet d'investissement présenté par la commune d'Arvillers.

Envoyé en préfecture le 19/07/2019

Reçu en préfecture le 19/07/2019

Affiché le

ID: 080-200070969-20190711-2019_110711-DE

Cet investissement porte sur la réhabilitation du logement communal. Le montant du projet s'élève à 89 520€ HT.

La CCALN souhaite faire bénéficier à la commune d'Arvillers, d'un accompagnement du Conseil Départemental à hauteur de 22 380€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- O Décide, dans le cadre Contrat de Territoire signé avec le Département, de l'attribution d'une subvention à la commune d'Arvillers, pour un montant de 22 380 euros afin de soutenir son projet de réhabilitation du logement communal.
- o Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 11 juillet 2019 à THENNES

Le Président,

Alain DOVERGNE